



# Anael Finance iSeries

## Module de contrôle

Version 8.1

Documentation utilisateur

---

## © Copyright 2025 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnée ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaisssez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissiez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries 8.1

Auteur : Catherine Quere

Date de publication : 14 mars 2025

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Prérequis.....	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor .....	6
<b>Chapitre 1 Mise en œuvre des contrôles .....</b>	<b>7</b>
Fonctionnalité.....	7
Procédures.....	9
Récapitulatif des procédures exploitables.....	9
Contrôles d'intégrité de la base de données.....	11
Fichier chronologue (PAN322).....	11
Equilibre pièces internes (PAN536) .....	12
Contrôle du lettrage en comptabilité générale (PAN532) .....	13
Contrôle du lettrage analytique (PCA620) .....	13
Contrôles croisés de fichiers .....	14
Comptabilité et fichiers TVA sur encaissement (PVA710) .....	14
Contrôle des soldes bancaires (PMI205).....	15
Contrôle des valeurs brutes des comptes d'immobilisation (PMI215).....	15
Comptes effets et Portefeuille magnétique (PMI210) .....	16
Contrôle des fichiers intermédiaires de comptabilisation.....	16
Batch (PMI225) .....	16
Règlements en attente (PMI230) .....	16
Factures comptabilisées (PMI235) .....	17
Contrôles des équilibres & égalités comptables .....	18
Equilibre balance générale (PMI240).....	18
Egalité soldes balance auxiliaire et balance générale (PMI245).....	18
Equilibre des journaux en capitaux (PMI250) .....	18
Egalité entre l'historique comptable et les fichiers récapitulatifs (PMI255) .....	19
Egalité Centralisation Tiers et fichier récapitulatif (PMI265) .....	19

Egalité entre l'historique analytique et les fichiers récapitulatifs (PMI270) .....	20
Contrôle de solde entre la balance générale et la balance analytique (PMI275).....	20
Contrôles d'exécution de traitements de fin de mois .....	21
Déclarations et éditions de TVA (PMI280 à PMI310) .....	21
Reclassement de soldes (PMI315) .....	22
Comptabilisation des amortissements (PMI320) .....	22
Comptabilisation des Provisions pour créances douteuses (PMI325) .....	22
Contrôles de solde à zéro .....	22
Par compte (numéro d'ordre) (PMI330).....	22
Par classe de comptes (PMI335) .....	23
Par centre à reventiler (PMI340) .....	23
Automatisation des éditions dans les groupes de procédures .....	23
Paramétrage .....	24
Groupe de procédures.....	24
Groupe (PMI010). ....	24
Procédures du groupe (PMI020).....	25
Paramètres d'une procédure.....	27
Périmètre de contrôle .....	28
Création ou mise à jour du périmètre (PMI030).....	28
Sociétés/établissements du périmètre (PMI040) .....	29
Groupe de procédures du périmètre (PMI032).....	29
Contrôle solde Comptabilité Générale/Comptabilité analytique (PMI050) .....	30
Liste des références .....	31
Liste des groupes de procédures .....	31
Liste des périmètres de contrôle .....	32
Liste de paramétrage des Contrôles Solde CG/Analytique .....	32
Lancement des procédures de contrôle .....	33
Consultation des contrôles .....	34
Epurations .....	36
Editions annexes.....	36
Etat synthétique par société.....	37
Etat synthétique par groupe .....	41

## À propos de ce manuel

Ce document décrit l'utilisation du module de contrôle dans Infor Anael Finance iSeries, c'est-à-dire les paramètres et les traitements.

**Loi de Facturation Electronique :** Cette documentation est susceptible d'être revue suite aux évolutions de la LFE.

## Public concerné

Clients utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries.

## Prérequis

L'utilisation du module de contrôle nécessite la licence correspondante (module 41).

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
	Novembre 2016	CQU BQU, IMA	Création du document Relecture
	Juin 2020	THA	Application du modèle Word
1.0	Février 2025	GML-PKE	Relecture et Maj modèle Infor

## Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL  
<https://docs.infor.com/fr-fr/products>

Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse  
[documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

## Chapitre 1 Mise en œuvre des contrôles

### Fonctionnalité

Le module de contrôle permet de coordonner le lancement automatique de contrôles et d'éditions dans Infor Anael Finance iSeries.

Les programmes de contrôle et les programmes d'édition sont définis comme des **procédures** nécessitant ou non des paramètres de lancement.

Les procédures sont regroupées dans des **groupes de procédures**. Les groupes de procédures permettent d'effectuer ces opérations :

- Stockage des paramètres de lancement, à l'exception de la date ou de la période d'arrêté, qui est une variable, et du couple société-établissement, qui est déterminé dans le périmètre
- Organisation des contrôles et des éditions en différentes phases cohérentes

Certaines opérations peuvent être dépendantes les unes des autres, c'est à dire s'enchaîner uniquement si aucune anomalie n'a été détectée durant l'opération précédente.

Par exemple, ces groupes de procédures peuvent être définis :

- Phase de contrôle base de données en comptabilité générale (CG)
- Phase de contrôle base de données analytique
- Phase d'éditions en comptabilité générale
- Phase d'éditions analytiques

Les contrôles sont lancés **par périmètre de contrôle**. Les périmètres de contrôle facilitent le séquencement des contrôles pour un ensemble de couples sociétés-établissements. En effet, une liste de groupes de procédures, leur ordre de passage et une liste de sociétés sont associés à un périmètre de contrôle.

#### Exemple :

Le périmètre A est défini pour les sociétés XXX1 et XXX2.

Ces groupes de procédures seront traités :

- 1 Contrôle base de données CG
- 2 Editions CG, si les contrôles sont corrects
- 3 Contrôle base de données analytiques
- 4 Editions analytiques

Le périmètre B est défini avec les sociétés XXX3 et XXX4 sans suivi analytique. Ces groupes de procédures seront traités :

- 1 Contrôle base de données CG
- 2 Editions CG (si les contrôles sont corrects)

Le suivi des traitements avec traçage de l'exécution des programmes ainsi que le résultat des contrôles peut être affiché à tout moment, par programme ou par société. Le traçage inclut ces tops :

- Non lancé
- En cours d'exécution
- Terminé sans anomalie
- Terminé avec anomalies

Vous pouvez également consulter les anomalies détectées par chaque procédure de contrôle qui font l'objet d'une édition. Vous pouvez développer l'affichage jusqu'au niveau d'erreur le plus fin.(PMI500)

Des transactions de correction peuvent éventuellement être proposées à partir de la page de contrôle, par exemple pour le délettrage. Ces transactions sont paramétrables dans le module.

A l'issue de l'exécution de l'ensemble des traitements demandés pour une période ou un exercice, une liste récapitulative par société des traitements effectués est produite afin d'être jointe aux éditions de clôture mensuelle ou annuelle.

# Procédures

## Récapitulatif des procédures exploitables

Ce tableau présente les procédures pouvant être utilisées avec la possibilité de traitement par société ou par établissement et la périodicité :

Procédure	Libellé	Traitement par établissement	Périodicité
> C PAN322	Contrôle du chronologue	N	H
> C PAN525	Lettrage automatique	O	M
> C PAN532	Contrôle du lettrage	N	M
> C PAN536	Contrôle pièces internes	N	M
> C PAN650	Edition des comptes	O	M
> C PAN660	Edition des balances	O	M
> C PAN670	Edition des journaux	O	M
> C PCA240	Edition journaux analytiques	O	M
> C PCA400	Edition grand livre analytique	O	M
> C PCA470	Edition balance analytique	O	M
> C PCA470	Edition balance analytique	O	M
> C PCA620	Contrôle lettrage analytique	N	M
> C PGP200	Effets en circulation	O	M
> C PIM180	Edition des états fiscaux	O	M
C PMI205	Contrôle des soldes bancaires	N	M
C PMI210	Contrôle portefeuille magnétique	N	M
C PMI215	Ctrl valeurs brutes cptes immo.	O	M
C PMI225	Contrôle fichier batch vide	N	M
C PMI230	Contrôle Règlts à comptab. vide	O	M
C PMI235	Ctrl factures à comptabiliser	O	M
C PMI240	Contrôle Balance générale	O	M
C PMI245	Cohérence balance générale/Aux.	O	M
C PMI250	Contrôle équilibre journaux	O	M

Procédure	Libellé	Traitement par établissement	Périodicité
C PMI255	Historique cumuls détail/récap	O	M
C PMI265	Contrôle centralisations/récaps	O	M
C PMI270	Contrôle concordance analytique	O	M
C PMI275	Soldes CG/Analytique	O	M
C PMI280	TVA à déclarer/encaisst. PVA100	N	M
C PMI285	Déclarat. TVA récupérable PVA200	O	M
C PMI290	TVA à déclarer sur débits PVA300	O	M
C PMI295	Etat déclaration exonérés PVA400	O	M
C PMI300	Etat justif.TVA collectée PVA500	O	M
C PMI305	Calcul TVA/Acquisition CE_PVA600	O	M
C PMI310	Déclar. TVA/enc. étendue PVA7*	O	M
C PMI315	Reclassement soldes tiers PAN740	O	M
C PMI320	Comptab. amortissements PIM160	O	M
C PMI325	Provisions créances Doutx PDC100	O	M
C PMI330	Contrôle comptes soldés	O	M
C PMI335	Contrôle classes soldées	O	M
C PMI340	Ctrl centres à reventiler soldés	O	M
C PRB070	Contrôle rapprochement bancaire	N	M
> C PRB200	Situation rapprochements	N	M
> C PVA710	Contrôle TVA/encaissement	S	M

Les procédures précédées du signe « > » nécessitent des paramètres de lancement. Ces paramètres sont accessibles via la mise à jour des groupes.

Les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus comportent ces informations :

- Traitement par établissement :
  - « **Non** » : traitement possible par société seulement
  - « **Oui** » : traitement possible par établissement ou par société
- Périodicité :
  - **Quotidienne**
  - **Hebdomadaire**
  - Mensuelle

- **Annuelle**

Chaque fois que le traitement s'effectue à partir d'un fichier récapitulatif, celui-ci ne contenant qu'une période et pas de date, la périodicité ne pourra être que mensuelle ou annuelle.

Les contrôles peuvent être classés en différentes catégories :

- Contrôles d'intégrité de la base de données
- Contrôles croisés de fichiers pour en vérifier la cohérence
- Contrôle des fichiers intermédiaires de comptabilisation
- Contrôles des équilibres et des égalités comptables
- Contrôles de la bonne exécution de certains traitements de fin de mois
- Contrôles de solde à 0 en fin de période, par société ou par établissement

## Contrôles d'intégrité de la base de données

### Fichier chronologue (PAN322)

La procédure standard de contrôle du fichier chronologue peut être appelée dans un groupe de procédures. L'utilisateur doit alors spécifier les paramètres d'exécution de cette procédure.

Ces critères de sélection doivent être spécifiés :

- Pour les pièces internes sans anomalie :

Pour la suppression des pièces, ces valeurs sont autorisées :

- « **Oui** » : suppression des pièces internes sans anomalie
- « **Non** » : pas de suppression des pièces internes sans anomalie

- Pour les pièces internes en anomalie :

- Ordre de tri de l'état récapitulatif
  - Société et type anomalie
  - Type anomalie et société
- Etat détaillé

Les valeurs « **Oui** » et « **Non** » sont autorisées.

### Exemple d'affichage du détail d'une anomalie

PMI350 - Anomalie du contrôle de chronologue - Heure et date					
Société - Date d'arrêté - Périmètre - Groupe					
Procédure PAN322 - Contrôle du chronologue - N° ordre 1					
Codes Actions : Info. Complémentaires & Consultation pièce					
Ac	N° Pièce interne	Exce.	Dt cpta	Dt origine	Jal Chrono/Pièce/Bord.
IC	A01 20508116394700	20150	10/10/2016	10/10/2016	ACM TESTESC
	BAT 20429514060700	20150	10/10/2016	10/10/2016	CLF FDM1010F1
	B50 20415316230700	20150	31/05/2016	31/05/2016	ACF AC050001
	B50 20532211071000	20150	10/10/2015	10/10/2015	ACF TEST
	B50 20532211073200	20150	10/10/2015	10/10/2015	ACF TEST2
	B50 20532212044000	20150	10/10/2015	10/10/2015	ACF TEST3

Le code action « IC » est possible uniquement sur certaines lignes et fournit le type d'anomalie.

Dans cet exemple, le code action « IC » sur la première ligne fournit cette information : « Pièce déséquilibrée par établissement, écriture sans établissement ».

### Equilibre pièces internes (PAN536)

La procédure standard de contrôle d'équilibre de pièce interne peut être également appelée dans un groupe de procédures.

Les paramètres d'exécution de cette procédure doivent être renseignés.

Vous devez spécifierz le critère **Contrôle des pièces avec écritures d'A nouveaux**.

Ces valeurs sont autorisées :

- « Oui » : avec écritures d'A nouveaux
- « Non » : sans les écritures d'A nouveau

### Exemple d'affichage du détail d'une anomalie

PMI355 - Anomalie contrôle Pièce interne - Heure et date					
Société - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe					
Procédure PAN356 - contrôle Pièce interne - N° ordre 2					
Codes Actions : Info. Complémentaires & Affichage pièce					
Ac	N° Pièce interne	Exce.	Etab	Solde société	
IC	A01 20508116394700	20150			
	A48 20617718010000	20150	01	6364,00-	
	A50 20606214260000	20150	TG	2545,00	
	A68 20534017382000	20160	01	1078,00	
	.....				

Le code action « IC » est possible uniquement sur certaines lignes et fournit le type d'anomalie : pièce déséquilibrée ou sans établissement.

## Contrôle du lettrage en comptabilité générale (PAN532)

La procédure standard de contrôle du lettrage peut être également appelée dans un groupe de procédures.

Les paramètres d'exécution de cette procédure doivent être renseignés.

Ces critères de sélection doivent être spécifiés :

- Compte général et auxiliaire (plage de numéros)
- Code lettrage (plage de codes)
- Date de lettrage (plage de dates)
- Mise à jour des dates de plus haut lettrage en anomalies

Ces valeurs sont autorisées :

- « **Oui** » : en cas d'anomalie, la date de plus haut lettrage est mise à jour.
- « **Non** » : la date de plus haut lettrage n'est pas mise à jour.
- Délettrage automatique des comptes en anomalie

Ces valeurs sont autorisées :

- « **Oui** » : les comptes en anomalie sont de lettrés.
- « **Non** » : les comptes en anomalie ne sont pas de lettrés.
- Edition des messages d'alerte

Ces valeurs sont autorisées :

- « **Oui** » : les messages d'alerte sont édités.
  - « **Non** » : les messages d'alerte ne sont pas édités.
  - Contrôle par établissement
- Ces valeurs sont autorisées :
- « **Oui** » : le contrôle du lettrage est effectué par établissement et par société.
  - « **Non** » : le contrôle du lettrage est effectué par société uniquement.

### Exemple d'affichage des anomalies de lettrage

PMI360 - Anomalie contrôle du lettrage - Heure et date						
Société - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe						
Procédure PAN532 - contrôle du lettrage - N° ordre 3						
Codes Actions : Info. Complémentaires						
Ac	N° compte	Lettr.	Date let	Date +haut let	montant débit	montant crédit
IC	411000	2001	144	12122015	10122015	2545,00
Lettrage déséquilibré en devise						
.....						

## Contrôle du lettrage analytique (PCA620)

La procédure standard de contrôle du lettrage analytique peut être également appelée dans un groupe de procédures.

Les paramètres d'exécution de cette procédure doivent être renseignés.

Le code société est automatiquement renseigné.

Ces critères de sélection doivent être spécifiés :

- Axe analytique  
Cette information doit exister dans le fichier des axes analytiques FCA005P1
- Centres analytiques (plage de codes)

## Contrôles croisés de fichiers

### Comptabilité et fichiers TVA sur encaissement (PVA710)

Lorsque cette procédure standard d'Anael est appelée dans un groupe de procédures, des paramètres doivent être spécifiés.

Ces critères de sélection sont automatiquement alimentés :

- Code société
- Code établissement
- Date d'arrêté : date d'arrêté des contrôles
- Date et heure limite de saisie : date et heure limite d'envoi des contrôles

Ces critères de sélection doivent être spécifiés :

- Date d'arrêté : ne spécifiez pas cette date qui est alimentée avec la date d'arrêté des contrôles.
- Date et heure limite de saisie : ce champ est alimenté avec la date et l'heure limites d'envoi des contrôles.
- Contrôle Solde ou Pièce

Ces valeurs sont autorisées :

- Solde : contrôle de solde par compte
- Pièce : contrôle de solde par pièce

Les anomalies résultant de ce traitement sont affichées :

PMI200 - Anomalie TVA sur encaissement - Heure et date				
Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe				
Procédure PVA710 - contrôle TVA/encaissement - N° ordre 2				
N° compte	Ss Cpte	Solde comptable	Solde mouvements	Ecart
411000	2001	6270,00-	0,00	6270,00
...	....	...	...	...

## Contrôle des soldes bancaires (PMI205)

Cette procédure permet de vérifier la concordance des soldes bancaires par banque, dont le type de rapprochement est différent de « Non », en comptabilité et dans le fichier des rapprochements bancaires.

Selon le paramétrage des banques, le solde est analysé en monnaie société ou en devise de transaction.

Aucun paramètre n'est requis en entrée. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI205 - Anomalie des soldes bancaires - Heure et date				
Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe				
Procédure PMI205 - contrôle des soldes bancaires - N° ordre 1				
N° banque/Intitulé	Solde comptable	Solde rappro banque	Ecart	
01 BQUE CA	- 47678,280-	164793,770-	117115,490	
N°compte banque 04039463000	Compte comptable 512112 01			
...	....	...	...	

## Contrôle des valeurs brutes des comptes d'immobilisation (PMI215)

Si les immobilisations sont gérées par la société, cette procédure permet de contrôler la cohérence des soldes, par compte et sous-compte d'immobilisation, entre le fichier des immobilisations (immobilisations et factures) et le fichier comptable.

Cette procédure permet de traiter les immobilisations normales actives à la date du contrôle. Aucun paramètre n'est requis en entrée. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

## Mise en œuvre des contrôles

PMI215 - Anomalie des valeurs brutes cptes d'immo. - Heure et date Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe Procédure PMI215 - contrôle valeurs brutes cptes d'immo - N° ordre 1			
Compte d'immo	Solde comptable	Solde immo	Ecart
215000	4550,00	116825,12	112275,12-
215300	450,00	0,00	450,00
...	...	...	...

## Comptes effets et Portefeuille magnétique (PMI210)

Cette procédure permet de vérifier la concordance du solde global des comptes d'effets magnétiques et du cumul des effets non remis à partir des fichiers comptables et du portefeuille magnétique.

Cette procédure permet de contrôler les comptes généraux de catégorie EM et les effets magnétiques acceptés non remis du portefeuille. Aucun paramètre n'est requis en entrée.

## Contrôle des fichiers intermédiaires de comptabilisation

### Batch (PMI225)

Cette procédure permet de vérifier qu'il n'existe aucun enregistrement en attente pour la société et la période concernées dans le fichier batch.

Aucun paramètre n'est requis en entrée.

Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI225 - Ecritures présentes dans le batch - Heure et date Société - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe Procédure PMI225 - contrôle fichier batch vide - N° ordre 5						
N° Pièce interne	Exercice.	Dt cpta	Jal	Folio Chrono	Pièce	Type.
B86 20535416005300	20150	20/12/2015	AAB	PRE 0000000	NDE15	D
ERA 20600910211800	20150	31/12/2015	AAB	CTR 0000000	GEOD0901	D
A50 20606216275800	20150	15/10/2015	ACB	BQU 0000000	AUTR	D
.....	...	...	...	.....	...	...

### Règlements en attente (PMI230)

Cette procédure permet de vérifier qu'il n'existe aucun règlement en attente de comptabilisation pour la société et la période concernées dans le fichier des règlements en attente.

Aucun paramètre n'est requis en entrée. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI230 - Règlements restant à comptabiliser - Heure et date						
Société - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe						
Procédure PMI230 - contrôle Règlements restant à comptabiliser - N° ordre 6						
Bque	Type	Règlements	Folio	Emission	Tiers	Nom.
01	C		BQU	31/12/2015	401000	S1
01	M		VCM	31/12/2015	401000	IBM FRANCE =====
01	M		VCO	31/12/2015	401000	BLUE NOTE COMPAGN
.....	..	...	...	...	....	...

## Factures comptabilisées (PMI235)

Cette procédure permet de vérifier qu'il n'existe aucune facture en attente de comptabilisation pour la société et la période concernées dans les fichiers de facturation.

Aucun paramètre n'est requis en entrée. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI235 - Factures restant à comptabiliser - Heure et date						
Société - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe						
Procédure PMI235 - contrôle factures à comptabiliser - N° ordre 8						
N° de facture	Date facture		Tiers		Nom.	
2010001	18/01/2015		411000	2001	TUTTI QUANTI-----	X
3060001	13/06/2015		411000	2001	TUTTI QUANTI-----	X
3060002	13/06/2015		411000	2001	TUTTI QUANTI-----	X
3060003	13/06/2015		411000	2001	TUTTI QUANTI-----	X
3070002	10/07/2015		411000	2001	TUTTI QUANTI-----	X

## Contrôles des équilibres & égalités comptables

### Equilibre balance générale (PMI240)

Cette procédure permet de vérifier l'équilibre global entre débit et crédit de la balance générale. Le contrôle s'effectue à partir du fichier récapitulatif **CG FAN210P1**, la périodicité peut donc être mensuelle ou annuelle.

Aucun paramètre n'est requis en entrée. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI240 - Anomalie de la balance générale - Heure et date	
Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe	
Procédure PMI240 - contrôle balance générale - N° ordre 6	
Cumul des débits	834.185,36
Cumul des crédits	840.549,36
Solde	6.364,00-

### Egalité soldes balance auxiliaire et balance générale (PMI245)

Cette procédure permet de vérifier la cohérence entre les comptes de centralisation et le cumul des auxiliaires correspondants. Le contrôle s'effectue à partir du fichier récapitulatif **CG FAN210P1**, la périodicité peut donc être mensuelle ou annuelle.

Aucun paramètre n'est requis en entrée. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI245 - Anomalie balance générale/auxiliaire - Heure et date				
Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe				
Procédure PMI245 - contrôle balance générale/aux. - N° ordre 7				
Compte	Libellé / Ecart	Débit gén/aux	Crédit gén/aux	Solde gén/aux
411000	CLIENT 411000	0,00	0,00	0,00
	100,00	0,00	100,00	100,00-

### Equilibre des journaux en capitaux (PMI250)

Cette procédure permet de vérifier l'équilibre, par période, entre débit et crédit des journaux. La vérification s'effectue à partir du fichier historique comptable FAN200P1.

Aucun paramètre n'est requis en entrée. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI250 - Anomalie équilibre des journaux - Heure et date Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe Procédure PMI245 - contrôle équilibre journaux. - N° ordre 8 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Journal</th><th>Période</th><th>Cumul débit</th><th>Cumul crédit</th><th>Solde</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BNP BANQUE "C" DVS</td><td>12</td><td>0,00</td><td>6364,00</td><td>6364,00-</td></tr> </tbody> </table>					Journal	Période	Cumul débit	Cumul crédit	Solde	BNP BANQUE "C" DVS	12	0,00	6364,00	6364,00-
Journal	Période	Cumul débit	Cumul crédit	Solde										
BNP BANQUE "C" DVS	12	0,00	6364,00	6364,00-										

## Egalité entre l'historique comptable et les fichiers récapitulatifs (PMI255)

Cette procédure permet de vérifier l'égalité de débit et de crédit entre le détail des écritures et les récapitulatifs. Ce contrôle s'effectue sur tous les comptes généraux, avec des sous-comptes ou non, à partir de ces fichiers comptables :

- Historique (fichier FAN200P1)
- Récapitulatif (fichier FAN210P1)

La périodicité peut donc être mensuelle ou annuelle.

Aucun paramètre n'est requis en entrée. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI255 - Anomalie cumul Détail/Récap - Heure et date Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe Procédure PMI255 - contrôle cumul Détail/Récap. - N° ordre 9				
Compte	Aux	Pér	Cumul détail	Cumul récap
411000		12 D	1196,00	4811,00
CLIENT 411000 ---		C	0,00	0,00
411000 TVE		12 D	1196,00	4811,00
CLIENT 411000 ---		C	0,00	0,00
512112		12 D	0,00	0,00
BANCO DE SANTANDE		C	1828,21	5443,21
512112 01		12 D	0,00	0,00
BANCO DE SANTANDE		C	1828,21	5443,21
				3615,00-

## Egalité Centralisation Tiers et fichier récapitulatif (PMI265)

Cette procédure permet de vérifier l'égalité de débit et le crédit entre les centralisations tiers FAN205P1 et les récapitulatifs CG FAN210P1. La périodicité peut donc être mensuelle ou annuelle.

Aucun paramètre n'est requis en entrée. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI265 - Anomalie cumul Centralisation/Récap - Heure et date Société - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe Procédure PMI265 - contrôle cumul Centralisation/Récap. - N° ordre 9				
Compte	Pér	Cumul central	Cumul récap	Ecart
512112	04 D	1050,00	1055,00	5,00-
BANCO DE SANTANDE	C	2724,55	2724,55	0,00

## Egalité entre l'historique analytique et les fichiers récapitulatifs (PMI270)

Cette procédure permet de vérifier la concordance des cumuls de débit et de crédit par axe ou vue entre ces fichiers :

- Détail analytique (fichiers FCA200P1 et FCA201P)
- Récapitulatif analytique (fichier FCA210P1)

La périodicité peut donc être mensuelle ou annuelle.

Aucun paramètre n'est requis en entrée.

Les contrôles sont effectués sur les axes et les croisements qui existent dans l'exercice. Le cas échéant, les anomalies résultant de la procédure sont affichées :

PMI270- Anomalie Détail/Récap Analytique - Heure et date Société - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe Procédure PMI270 - contrôle concordance Analytique. - N° ordre 11				
Axe/Crois.	Intitulé	Cumuls Détail	Cumuls Récaps	Ecarts
1 REGIONS-----	D	52461,21	56076,21	3615,00-
	C	81519,28	81519,28	0,00
2 SERVICES-----	D	52461,21	56076,21	3615,00-
	C	81519,28	81519,28	0,00
12 CROIS. 1 2-----	D	52461,21	56076,21	3615,00-
	C	81519,28	81519,28	0,00
21 CROIS. 2 1-----	D	52461,21	56076,21	3615,00-
	C	81519,28	81519,28	0,00

## Contrôle de solde entre la balance générale et la balance analytique (PMI275)

Cette procédure permet de vérifier l'égalité des soldes entre une liste de comptes généraux (numéro d'ordre) et un ou plusieurs axes.

Par exemple, ces vérifications peuvent être effectuées :

- Tous les comptes généraux CG 6\*\*\*\*\*, 7\*\*\*\*\* et 80\*\*\*\* avec les axes 1 et 2
- Tous les comptes 6\*\*\*\*\* avec l'axe 3

Cette solution permet de choisir ces éléments :

- Comptes généraux à contrôler

En effet, tous les comptes ne gèrent pas l'analytique.

- Axes à contrôler en fonction des comptes

Cette solution peut mettre en évidence des erreurs de paramétrage, par exemple, le compte général théoriquement suivi en analytique et non paramétré ainsi dans le plan comptable.

La comparaison est effectuée en masse, à partir de ces fichiers :

- Récapitulatif **CG FAN210P1**
- Récapitulatif analytique **FCA210P1**

La périodicité peut donc être mensuelle ou annuelle.

Cette procédure nécessite des paramètres qui, contrairement aux autres procédures, ne sont pas définis dans le groupe de procédures mais via une option de menu. Ces paramètres peuvent être communs à plusieurs périmètres et groupes. Consultez la section « Contrôle solde Comptabilité Générale/Comptabilité analytique (PMI050) », page 30.

Pour cette procédure, le détail des anomalies peut être consulté et édité :

PMI275- Anomalie Solde CG/ Analytique - Heure et date Société - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe Procédure PMI275 - Soldes CG/ Analytique. - N° ordre 1				
N° Ordre	Axe	Solde CG	Solde analytique	Ecart
CTCGCA CONTROLE CG	1	58189,54	0,00	58189,54
CTCGCA CONTROLE CG	2	0,00	26095,50	26095,50-

## Contrôles d'exécution de traitements de fin de mois

Ces procédures permettent de vérifier que certains traitements de fin de mois ont bien été exécutés, sans contrôler le résultat de ces traitements. Quand les traitements définitifs ont été effectués, le top « Traité » et la période correspondante sont stockés dans un fichier mouchard à l'exception de la provision pour créances douteuses car le top « Comptabilisation » pour la période concernée existe déjà dans le fichier FDC100P1.

## Déclarations et éditions de TVA (PMI280 à PMI310)

### Consultation des anomalies

PMI280- Anomalie des traitements non exécutés - Heure et date Société - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe Procédure PMI280 - TVA à déclarer/encaissé. PVA100 - N° ordre 2 TVA A DECLARER SUR LES ENCAISSEMENTS NON EXECUTE (PVA100)	
--	--

L'opération est identique pour ces déclarations et ces éditions :

- PMI285 : déclaration de la TVA récupérable PVA200
- PMI290 : TVA à déclarer sur débits PVA300
- PMI295 : état pour la déclaration des exonérés PVA400

- PMI300 : état justificatif de la TVA collectée PVA500
- PMI305 : calcul TVA et acquisition CE\_PVA600
- PMI310 : déclaration TVA et encassemens étendue PVA7\*

## Reclassement de soldes (PMI315)

### Exemple d'affichage d'une anomalie

```
PMI280- Anomalie des traitements non exécutés - Heure et date
Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe
Procédure PMI315- Reclassement des soldes tiers PAN740 - N° ordre 8
RECLASSEMENT DES SOLDES TIERS NON EXECUTE (PAN740)
```

## Comptabilisation des amortissements (PMI320)

### Exemple d'affichage d'une anomalie

```
PMI280- Anomalie des traitements non exécutés - Heure et date
Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe
Procédure PMI315- Comptabilisation des amortissements PIM160 - N° ordre 1
COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS NON EXECUTE (PIM160)
```

## Comptabilisation des Provisions pour créances douteuses (PMI325)

### Exemple d'affichage d'une anomalie

```
PMI280- Anomalie des traitements non exécutés - Heure et date
Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe
Procédure PMI325- Provisions créances douteuses PDC100 - N° ordre 11
COMPTA PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES NON EXECUTE-PDC100
```

## Contrôles de solde à zéro

### Par compte (numéro d'ordre) (PMI330)

Cette procédure permet de contrôler que, pour chaque compte d'un numéro d'ordre, le solde à fin de période est égal à zéro. Ce contrôle est effectué à partir du fichier des récapitulatifs CG FAN210P1.

Le numéro d'ordre est requis en tant que paramètre en entrée.

### Exemple de consultation d'anomalie

PMI330- Anomalie Comptes non soldés - Heure et date		
Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe		
Procédure PMI330- Contrôle comptes soldés - N° ordre 1		
Compte	Libellé	Solde
413001	EAR REPRISE -NON MAGNET.-	750,00

### Par classe de comptes (PMI335)

Cette procédure permet de vérifier que le solde global de chaque classe paramétrée est égal à zéro en fin de période. Le contrôle est effectué à partir du fichier des récapitulatifs analytiques FCA210P1.

Les classes, trois au maximum, sont fournies en tant que paramètres.

### Exemple de consultation d'anomalie

PMI335- Anomalie classes non soldées - Heure et date		
Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe		
Procédure PMI335 - Contrôle classes soldées - N° ordre 2		
Classe	Libellé	Solde
8	COMPTES DE TESTS ET D'EN	12.000,00

### Par centre à reventiler (PMI340)

Cette procédure permet de vérifier que chaque CI à reventiler présente bien un solde égal à zéro à fin de période. Les CI à reventiler sont ceux pour lesquels le champ **Mode C.I.** est défini sur « R ». Le contrôle porte sur tous les axes et éventuellement sur les croisements selon les paramètres. Cette vérification est effectuée à partir du fichier des récapitulatifs analytiques FCA210P1.

En paramètre en entrée, le champ **Contrôle croisements** doit être défini sur « Oui » ou « Non ».

### Exemple de consultation d'anomalie

PMI340 - Centres à reventiler non soldés - Heure et date		
Société - Etab - Date d'arrêté - Périmètre - Nombre d'erreurs - Groupe		
Procédure PMI340 - Ctrl Centres à reventiler soldés - N° ordre 3		
Centre	Axe/Croisement	Solde
ADMINI ADMINISTRATION	1 REGIONS-----	15,00

## Automatisation des éditions dans les groupes de procédures

Ces traitements peuvent être appelés dans les procédures :

- Edition des comptes - PAN650
- Edition des balances – PAN660

- Edition des journaux – PAN670
- Edition des journaux analytiques – PCA240
- Edition du grand-livre analytique – PCA400
- Edition de la balance analytique – PCA470
- Effets en circulation – PGP200
- Edition des états fiscaux – PIM180
- Contrôle des rapprochements bancaires – PRB070
- Situation de rapprochements – PRB200

Les paramètres à renseigner sont ceux qui correspondent à chaque édition manuelle, à l'exception de la période et des sociétés et établissements qui sont définis dans les groupes de procédures et dans les périmètres.

## Paramétrage

### Groupe de procédures

#### Groupe (PMI010)

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Mise à jour > Groupe de procédures**.

Cette option permet de définir les groupes de procédures de contrôle.

L'enchaînement des pages en mise à jour des groupes est le suivant :

- 1 Groupe (enveloppe)
- 2 Procédures incluses dans ce groupe
- 3 Paramètres des procédures, si nécessaire

Pour définir les groupes de procédures de contrôle, procédez comme suit :

- 1 Choisissez le groupe à mettre à jour ou créez-en un, via le bouton **Créer** ou la touche **F6**.
- 2 Spécifiez ces informations :

Champ	Description
Groupe	Code sur dix caractères et libellé
Niveau	Facultatif. L'ordre de passage des traitements se fait par niveau et groupe.
Périodicité	Quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle
Erreur bloquante	<p>Si vous spécifiez « Oui », spécifiez le type de blocage correspondant. Cette option permet de spécifier si, à l'intérieur d'un même périmètre de contrôle, le lancement des groupes suivants est bloqué ou non lorsqu'une anomalie est détectée dans une procédure bloquante ou d'alerte.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Par société » : le groupe de procédures suivant est traité pour les sociétés qui ne sont pas en erreur.</li> <li>• « Par société/établissement » : le groupe de procédures suivant est traité pour les établissements qui ne sont pas en erreur.</li> <li>• « Toutes sociétés » : les groupes suivants sont bloqués pour toutes les sociétés du périmètre de contrôle.</li> </ul>
Envoi de message	<p>« Oui » : envoi de message systématique</p> <p>« Non » : pas d'envoi de message</p> <p>« Erreur » : envoi de message en cas d'erreur. Le destinataire est défini par procédure.</p>
Durée de validité	Durée de validité du contrôle. Au-delà de la durée de validité, on considère que le traitement du groupe n'a pas été exécuté, les contrôles effectués n'étant plus valides au-delà d'un certain délai. Ce paramètre est notamment utile pour contrôler la validité d'un groupe préalable. La valeur doit être inférieure ou égale à la validité maximum définie dans la constante du PMI010, « 030 » jours par défaut.

La page suivante est automatiquement alimentée avec ces informations :

- Initiales utilisateur de création
- Date et heure de création
- Dernier utilisateur ayant effectué une mise à jour
- Date et heure de dernière mise à jour

3 Pour valider les informations du groupe, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

## Procédures du groupe (PMI020)

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Mise à jour > Groupe de procédures** et, devant le groupe, spécifiez le action « **PR** ».

La liste des procédures existantes sur le groupe s'affiche.

1 Choisissez une procédure ou créez-en une.

Pour créer une procédure, cliquez sur **Créer** ou appuyez sur **F6** et spécifiez un numéro d'ordre uniquement. L'ordre de traitement des procédures à l'intérieur d'un groupe est effectué selon ce numéro d'ordre.

## 2 Spécifiez ces informations :

Champ	Description
Procédure	Via la recherche sur ce champ, la liste des procédures exploitables dans ce module peut être affichée. Cette liste doit exister dans le fichier des procédures FMI005P1.
Contrôle périodicité	Si la périodicité du groupe est inférieure à la périodicité minimum recommandée de la procédure, ce message d'alerte est affiché : « La procédure a une périodicité mini recommandée de x alors qu'elle est de x dans le groupe »
Gravité :	« Bloquant » (« B ») : valeur par défaut. Une anomalie bloquante empêche le traitement des autres procédures du même groupe et des autres groupes de procédures, puisque, si le groupe ne gère pas les erreurs bloquantes, le champ ne peut pas être défini sur « Bloquant ». « Alerter » (« A ») : non bloquant – alerte uniquement.
Groupe préalable	Facultatif – la valeur doit exister dans le fichier des groupes et être exécutable avant le groupe de l'en-tête. Le couple niveau-groupe du groupe préalable doit être inférieur au couple niveau-groupe de l'en-tête. Si un code groupe est préalablement spécifié, ce contrôle est effectué : le groupe doit avoir été exécuté et terminé sans anomalie avant l'exécution de la procédure concernée.
Type de contrôle gravité	Valeurs possibles : « _ », « 1 », « 2 », « 3 ». Si la gravité est définie sur « Bloquant », le champ doit ne pas être à blanc. Si une anomalie bloquante est détectée, le blocage porte sur une de ces valeurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La société en erreur (1)</li> <li>• L'établissement en erreur (2)</li> <li>• Toutes les sociétés du périmètre (3)</li> </ul>
Type contrôle groupe préalable	Valeurs possibles : « _ », « 1 », « 2 », « 3 ». Si le groupe est préalablement alimenté, le champ doit ne pas être à blanc et doit avoir l'une de ces valeurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La société en erreur (1)</li> <li>• L'établissement en erreur (2)</li> <li>• Toutes les sociétés du périmètre (3)</li> </ul>
Lancement du traitement par	Valeurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par société,</li> <li>• Par établissement</li> <li>• Les deux.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la procédure peut être traitée par établissement, le champ peut prendre une des trois valeurs citées ci-dessus.</li> <li>• Si la procédure ne peut pas être traitée par établissement, le champ peut prendre uniquement la valeur « Par société ».</li> </ul>
Saut de page par société	Si vous spécifiez « Oui », les anomalies sont éditées.
Soumission du travail	Imprimante & environnement : ces champs sont modifiables uniquement si la constante PMI010 le prévoit. Si ces champs ne sont pas renseignés, ceux de l'utilisateur sont pris en compte. E-mail : facultatif. Si l'envoi d'un message est paramétré dans le groupe, le message est envoyé à l'adresse e-mail de la procédure, si elle est renseigné, et à l'adresse e-mail du périmètre, si elle est différente de l'adresse e-mail de la procédure.
Message à envoyer si erreur	Champ obligatoire si l'envoi de message n'est pas défini sur « Non » dans le groupe.
Transaction de suivi	Facultatif. Pour visualiser les transactions de suivi possibles, effectuez une recherche sur le champ.

La deuxième page permet de stocker les initiales de l'utilisateur et les dates et heures de création et de dernière modification des procédures. Cette page n'est pas paramétrable et est automatiquement mise à jour par le programme.

### 3 Cliquez sur **Valider** ou appuyez sur **F9**.

Si la procédure nécessite des paramètres en entrée, la page correspondante affichée. Pour accéder à cette page en modification de procédure, appuyez sur **F22**.

## Paramètres d'une procédure

Pour accéder aux paramètres de la procédure, procédez comme suit :

- 1 Sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Mise à jour > Groupe de procédures**.
- 2 Devant le groupe souhaité, spécifiez le code action « **PR** ».
- 3 Devant la procédure, spécifiez le code action « **PA** » ou appuyez sur **F22**.

Les procédures ne nécessitent pas toutes des paramètres en entrée. Les paramètres varient en fonction des procédures.

## Périmètre de contrôle

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Mise à jour > Périmètres de contrôle**.

Les traitements de contrôles sont lancés pour un ou plusieurs périmètres. Le périmètre sert à définir la liste des sociétés et établissements et la liste des groupes de procédures à traiter.

### Création ou mise à jour du périmètre (PMI030)

- 1 Comme paramètre de sélection, spécifiez une plages de codes périmètres.
- 2 Pour afficher la liste des périmètres existants, appuyez sur **Entrée**.
- 3 Pour créer un nouveau périmètre, cliquez sur **Créer** ou appuyez sur **F6** et spécifiez ces informations :

Champ	Description
Code périmètre et libellé	
Imprimante	Facultatif
E-mail responsable	Obligatoire. Si l'envoi d'un message est paramétré dans le groupe, le message est envoyé à l'adresse e-mail de la procédure, si elle est renseignée, et à l'adresse e-mail du périmètre, si celle-ci est différente de l'adresse e-mail de la procédure.
Traitement de toutes les sociétés	<p>Si vous spécifiez « Oui », le code action « SO » est interdit. Les contrôles de ce périmètre sont effectués sur toutes les sociétés. En cas de création de société, celle-ci est automatiquement prise en compte pour les contrôles de ce périmètre.</p> <p>Si vous spécifiez « Non », pour rentrer des sociétés à traiter dans ce périmètre, spécifiez le code action « SO ».</p>
Traitement de tous les groupes	<p>Si vous spécifiez « Oui », le code action « GP » est interdit. Les contrôles de ce périmètre sont effectués sur tous les groupes. En cas de création de groupe, celui-ci est automatiquement pris en compte pour les contrôles de ce périmètre.</p> <p>Si vous spécifiez « Non », pour rentrer des groupes de procédures à traiter dans ce périmètre, spécifiez le code action « GP ».</p>

- 4 Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

La deuxième page permet d'enregistrer les initiales de l'utilisateur et les dates et heures de création et de dernière modification du périmètre. Cette page n'est pas paramétrable et est automatiquement mise à jour par le programme.

Ces codes actions sont possibles :

- « SO » pour renseigner les sociétés du périmètre.
- « GP » pour renseigner les groupes de procédure du périmètre.
- « LC » pour lancer les procédures (pré renseigné avec le périmètre). Consultez la section Lancement des procédures de contrôle, page 33.

## Sociétés/établissements du périmètre (PMI040)

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Mise à jour > Périmètres de contrôle** et, devant le périmètre, spécifiez le code action « **SO** ».

Les paramètres de sélection des sociétés et ou établissements servent uniquement pour une création automatique via la touche **F6**. Pour une mise à jour par société et par établissement, appuyez sur **Entrée**.

**1** Spécifiez ces informations :

Champ	Description
Création par code établissement	« Oui » : création par code société et établissement, par exemple, société 92 établissement 01, société 92 établissement 01, société 93 établissement 01. « Non » : création par code société (société 92, société 93...). Si les sociétés sont gérées par établissement, tous les établissements sont traités.
Sélection de tous les codes	« Oui » : les sociétés ou les sociétés et établissements sont sélectionnés par défaut, via le code action « 1 », avec possibilité de mise à jour. « Non » : vous devez choisir les sociétés à sélectionner.

**2** Pour une création automatique, appuyez sur **F6**.

## Groupe de procédures du périmètre (PMI032)

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Mise à jour > Périmètres de contrôle**, puis, devant le périmètre, spécifiez le code action « **GP** ».

Les paramètres de sélection des groupes et niveau servent uniquement pour une création automatique via la touche F6. Pour une mise à jour par groupe, appuyez sur Entrée.

**1** Spécifiez la valeur du champ **Sélection de tous les codes** :

- Si vous spécifiez « **Oui** », les groupes sont sélectionnés par défaut, via le code action « **1** », avec possibilité de mise à jour.
- Si vous spécifiez « **Non** », vous devez choisir les groupes à sélectionner.

**2** Pour une création automatique, appuyez sur **F6**.

Ces codes actions sont autorisés devant le groupe de procédures :

- « **PR** » pour la mise à jour du groupe de procédures
- « **LC** » pour le lancement des procédures (pré-renseigné avec le périmètre et le groupe de procédures). Consultez la section Lancement des procédures de contrôle, page 33.

## Contrôle solde Comptabilité Générale/Comptabilité analytique (PMI050)

Pour accéder à cette option, sélectionnez ‘**Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Mise à jour > Contrôle solde CG/analytique**’.

Cette option permet de paramétriser les axes à contrôler par numéro d'ordre, c'est à dire pour une liste de comptes généraux.

Le paramétrage peut être effectué en fonction de ces éléments :

- Par société
- Pour toutes les sociétés, avec le code société « 00000 »

1 Spécifiez ces paramètres de sélection :

Champ	Description
Société de ... à ...	
Type	Type de société à sélectionner : « Modèle » (« M »), « Exploitation » (« _ ») ou « Toutes » (« T »)
Modèle	Vous pouvez sélectionner toutes les sociétés d'exploitation (avec le type « _ ») d'une société modèle.

Dans tous les cas, l'enregistrement « société 00000 » est affiché.

Le signe « > » signifie que des paramètres existent pour cette société.

- 2 Pour choisir la société à mettre à jour, spécifiez le code action « **1** ».
- 3 Pour créer les paramètres de contrôle de solde CG/Analytique, appuyez sur **F6** et spécifiez ces informations :

Champ	Description
N° d'ordre	Ce numéro doit exister dans la table « NO ». Vous pouvez effectuer recherche ou appuyer sur la touche F4, dans la société sélectionnée ou dans la société de l'environnement pour la société « 00000 ».
Axes correspondants à contrôler	Devant les axes à contrôler, spécifiez « Oui ». Un même axe ne peut pas être paramétré deux fois pour la même société, même avec des numéros d'ordre différents.

4 Pour valider la mise à jour, appuyez sur **F9**.

## Liste des références

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Liste**.

## Liste des groupes de procédures

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Liste > Groupe de procédures**.

Cette option permet d'éditer le paramétrage des groupes de procédures de contrôle.

Spécifiez ces informations :

- Critère de tri
  - Par groupe
  - Par niveau
- Critères de sélection
  - Groupe de début et fin
  - Niveau de début et fin

L'état comporte ces informations :

- En en-tête :
  - Code groupe et Intitulé de groupe
  - Périodicité de traitement
  - Type de blocage : « **Société** » ou « **Société/Etablissement** »
  - Envoi de message : « **Oui** » ou « **Non** »
  - Erreur bloquante ou non
  - Durée de validité
- En détail ligne :

- Numéro d'ordre, procédure et intitulé de procédure
- Type de gravité : « **Bloquant** » ou « **Alerte** »
- Type de contrôle : « **Société** » ou « **Société/Etablissement** »
- Si groupe préalable, code du groupe préalable et intitulé de ce groupe avec le type de contrôle
- Lancement par société, société-établissement ou les deux.
- Saut de page société : « **Oui** » ou « **Non** »
- Nom de l'imprimante et environnement si spécifié
- Transaction de suivi

## Liste des périmètres de contrôle

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Liste > Périmètres de contrôle**.

Cette option permet d'éditer le paramétrage des périmètres de contrôle.

Spécifiez les critères de sélection, c'est-à-dire une plage de codes périmètres.

L'état comporte ces informations :

- En en-tête :  
Périmètre, imprimante et adresse électronique
- En détail :
  - Code société et raison sociale
  - Code établissement et intitulé
  - Groupe de procédures et intitulé

## Liste de paramétrage des Contrôles Solde CG/Analytique

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Paramétrage > Liste > Contrôles Soldes CG/Analytique**.

Cette option permet d'éditer le paramétrage des contrôles de soldes en comptabilité générale et en comptabilité analytique.

Spécifiez ces informations :

- Critères de sélection
  - Plage de codes sociétés
  - Plage de numéros d'ordre
- Détail des comptes du numéro d'ordre

Ces valeurs sont autorisées :

- « **Oui** » : détail des comptes
- « **Non** » : pas de détail des comptes

L'état comporte ces informations en détail :

- Code société, code société modèle le cas échéant et raison sociale
- Numéro d'ordre et intitulé
- Détail des comptes généraux et intitulé de compte si le détail est demandé
- Valeurs de contrôle des axes 1 à 9 : « **Oui** » ou « **Non** »

## Lancement des procédures de contrôle

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Lancement des procédures de contrôle**.

Par traitement, ces opérations sont effectuées :

- Une page de garde est éditée, sauf si la constante **Suppression pages de garde** du programme PMI100 est définie sur « Oui » pour chaque procédure.
- Selon la procédure, un spoule de résultat (édition ou édition des anomalies) est constitué.
- Un état synthétique, récapitulant le code suivi par groupes, sociétés, établissements, procédures est édité.

A chaque procédure est affecté un code suivi :

- **0** : module non géré
- **1** : terminé sans anomalie
- **2** : terminé avec infos
- **3** : non exécuté
- **4** : en cours d'exécution
- **5** : terminé avec anomalie gravité « **A** » (alerte)
- **6** : terminé avec anomalie gravité « **B** » (bloquante)

Les traitements sont archivés comme suit :

- Pour les traitements à fréquence quotidienne et hebdomadaire :

Seul le dernier traitement lancé est mémorisé. Un même traitement de type **Q** ou **H** relancé annule et remplace le précédent. Stocker toutes les dates de lancement d'un traitement quotidien ou hebdomadaire présente peu d'intérêt. Seul importe de connaître la date du dernier qui a été lancé.

- Pour les traitements à fréquence mensuelle :

Les traitements lancés à une fin de mois sont mémorisés. Un traitement mensuel relancé à une même fin de période annule et remplace le précédent.

- Pour les traitements à fréquence annuelle :

Les traitements lancés à une fin d'exercice seront mémorisés. Un traitement annuel relancé à une même fin d'exercice annule et remplace le précédent.

Les procédures – contrôles et éditions – sont lancées par cette option avec ces sélections :

- Date d'arrêté

Les traitements sont effectués sur ces éléments :

- Exercice
- Enregistrements dont la date comptable est antérieure ou égale à cette date d'arrêté

- Périmètre : plage de codes
- Groupe : plage de codes
- Niveau : plage de codes
- Périodicité

La périodicité est paramétrée dans les groupes de procédures. Si plusieurs groupes de périodicités différentes font partie du périmètre, seuls ceux dont la périodicité est sélectionnée seront pris en compte.

- Anomalies seules

La valeur « Oui » permet de relancer le traitement des procédures qui se trouvent en anomalie suite à un précédent traitement de contrôle à la même date d'arrêté

- Etat synthétique trié par

Un compte-rendu synthétique des contrôles récapitulant le code suivi par groupe, société, établissement et procédure est édité. Ce compte-rendu peut être trié selon ces informations :

- Groupe/société (« 1 »)
- Société/groupe (« 2 »)

L'édition est routée vers la file d'attente de sortie (« OUTQ ») de la soumission du traitement de lancement.

- Edition des anomalies : « Oui » ou « Non »

Dans tous les cas, pour consulter le résultat des traitements, utilisez l'option **Consultation des contrôles**.

L'édition est routée en priorité vers la file d'attente de sortie (« OUTQ ») qui est spécifiée au niveau des procédures.

## Consultation des contrôles

Pour accéder à cette option, sélectionnez **Résultats > Contrôle des données > Consultation des contrôles**.

La consultation des contrôles permet de visualiser rapidement le statut des différentes procédures, y compris celles non exécutées.

Le résultat des traitements est mis en évidence par l'utilisation de couleurs à l'affichage en mode iSeries :

- Non exécuté
- Terminé sans anomalie
- En cours d'exécution
- Fin avec anomalie **B** (bloquante)
- Fin avec anomalie **A** (alerte)

L'affichage peut se faire selon ces informations :

- Groupe, puis société ou inversement
- Société, puis groupe, puis zoom sur les procédures du groupe

En cas d'erreur, la consultation permet d'effectuer ces opérations :

- Développer jusqu'au niveau le plus fin possible, par exemple, jusqu'au compte et au sous-compte en erreur et à son écart, voire, dans certains contrôles, jusqu'aux pièces incriminées
- Appeler dans certains cas une procédure dite « transaction de suivi »

#### 1 Spécifiez ces critères de sélection :

Champ	Description
Périodicité	Un type de périodicité au moins doit être défini sur « O ».
Anomalies seules	« O » : le programme affiche uniquement les groupes et procédures en anomalie. Dans le champ <b>bloquantes seules</b> , spécifiez « Oui » ou « Non ».
Tri	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par groupe, puis par société</li> <li>• Par société, puis par groupe</li> </ul>

#### 2 Pour effectuer une recherche sur le périmètre et le groupe, appuyez sur **F4**.

#### 3 Pour afficher la page suivante, appuyez sur **Entrée**.

#### 4 L'affichage est effectué est en fonction des critères de tri sélectionnés :

- Si vous avez sélectionné **Groupe/société**, les résultats sont affichés par groupe (par niveau, puis par groupe). Pour afficher le détail d'un couple groupe-société, spécifiez le code action « **1** ».
- Si vous avez sélectionné **Société/groupe**, les résultats sont affichés par société. Pour afficher le détail d'un couple société- groupe, spécifiez le code action « **1** ».

#### 5 Vous pouvez utiliser ces codes actions :

- « **1** » pour visualiser le détail de l'anomalie sélectionnée.

L'affichage du détail varie puisqu'il dépend de la procédure lancée.

- « **4** » pour supprimer les enregistrements non exécutés (disponible au niveau le plus bas du détail affiché par l'option « **1** »).
- « **TS** » pour une transaction de suivi.

Ce code est possible uniquement s'il a été paramétré dans la procédure.

## Epurations

Pour accéder à cette option, sélectionnez '**Résultats > Contrôle des données > Paramétrages > Epurations**'

Les traitements et leurs résultats sont archivés.

L'option d'épuration permet de supprimer, du fichier des historiques, certains traitements sur ces deux fourchettes :

- Une fourchette de date d'arrêté
- Une fourchette de périmètres

Si vous relancez un traitement à une même date d'arrêté, par exemple, après correction des anomalies, l'historique correspondant est automatiquement épuré. Cette option n'est pas préalablement requise.

## Editions annexes

Ci-après sont présentés des exemples d'édition suite au lancement d'un même périmètre.

Chaque lancement entraîne l'édition de ces pages :

- Page de garde
- Etat synthétique trié par groupe ou par société
- Détail des anomalies par procédure du groupe

## Etat synthétique par société

PMI100	Date et heure demande	12:18:03	Le 18/07/16
	Date et heure exécution	12:18:27	Le 18/07/16
<hr/>			
- LANCEMENT DES PROCEDURES -			
<hr/>			
SELECTION			
Date d'arrêté	31/12/2015		
Périmètre	BQ	à	BQ
Groupe		à	9999999999
Niveau		à	99999
Périodicité - Quotidienne	N O/N		
- Hebdomadaire	N O/N		
- Mensuelle	O O/N		
- Annuelle	N O/N		
Anomalies seules	N O/N		
<hr/>			
AUTRES CRITERES			
Estat synthétique trié par	2 1 = Par Groupe/Société		
	2 = Par Société/Groupe		
Edition des anomalies	O O/N		

Mise en œuvre des contrôles

---

PMI100 12:18:27	Le 18/07/16 Page 1	COMPTE-RENDU DU MODULE DE CONTROLE	Date d'arrêté 31/12/2015	BQU
Périmètre BQ	bq	Société 00089 BQU-PARTIELLEMENT DÉPENDANTE 56		
<hr/>				
GROUPE	N°ORDRE PROCEDURE		ETAB CODE SUIVI	
<hr/>				
BQU1 TEST	1 PMI330	Contrôle comptes soldés	Fin Anomalie gravité A	
	2 PMI335	Contrôle classes soldées	Terminé sans anomalie	
	3 PMI340	Ctrl centres à reventiler soldés	Terminé sans anomalie	
<hr/>				
PMI100 12:18:27	Le 18/07/16 Page 2	COMPTE-RENDU DU MODULE DE CONTROLE	Date d'arrêté 31/12/2015	BQU
Périmètre BQ	bq	Société 00092 SOCIETE GEAC		
<hr/>				
GROUPE	N°ORDRE PROCEDURE		ETAB CODE SUIVI	
<hr/>				
BQU1 TEST	1 PMI330	Contrôle comptes soldés	Fin Anomalie gravité A	
	2 PMI335	Contrôle classes soldées	Fin Anomalie gravité A	
	3 PMI340	Ctrl centres à reventiler soldés	Fin Anomalie gravité A	

PMI330	LISTE DES ANOMALIES DES COMPTES NON SOLDES		Date d'arrêté 31/12/2015	BQU	12:18:27	LE 18/07/16	PAGE	1
Périmètre BQ	bq							
Groupe	BQU1	TEST	Procédure	1 PMI330	Contrôle comptes soldés			
<hr/>								
Société	Etablissement	Compte			Solde			
00089 BQU-PARTIELLEMENT DE		413100 EAR CLIENTS -NON MAGNET.-			16.645,00			
	01 GARCHES R D----->	413100 EAR CLIENTS -NON MAGNET.-			16.645,00			
00092 SOCIETE GEAC		413010 EAR GEODIS -NON MAGNET.-			750,00			
		413011 EAR GEODIS -MAGNET.-			360,00			
		413040 EAR CLIENTS			125.386,00-			
		413050 PRELEVEMENTS CLIETNS			100,00			
		413400 EAR CLIENTS			5.300,00			
	01 GARCHES R&D	413010 EAR GEODIS -NON MAGNET.-			750,00			
		413011 EAR GEODIS -MAGNET.-			360,00			
		413040 EAR CLIENTS			125.386,00-			
		413050 PRELEVEMENTS CLIETNS			100,00			
		413400 EAR CLIENTS			5.300,00			
<hr/>								

PMI335	LISTE DES ANOMALIES DES CLASSES NON SOLDEES		Date d'arrêté 31/12/2015	BQU	12:18:27	LE 18/07/16	PAGE	1
Périmètre BQ	bq							
Groupe	BQU1	TEST	Procédure	2 PMI335	Contrôle classes soldées			
<hr/>								
Société	Etablissement	Classe			Solde			
00092 SOCIETE GEAC		3 COMPTES DE STOCKS ET D'EN			12.000,00			
	01 GARCHES R&D	3 COMPTES DE STOCKS ET D'EN			12.000,00			
<hr/>								

Mise en œuvre des contrôles

PMI340 LE 18/07/16 PAGE	1	LISTE DES ANOMALIES DE CENTRES A REVENTILER NON SOLDES	Date d'arrêté 31/12/2015	BQU	12:18:27
Périmètre BQ	bq				
Groupe	BQU1	TEST	Procédure 3 PMI340	Ctrl centres à reventiler soldés	
<hr/>					
I Société	Etablissement	Centre	Axe/Croisement		Solde
<hr/>					
00092 SOCIETE GEAC		ADMINI ADMINISTRATION	1 REGIONS----- >	76,89	
			12 CROIS. 1 2----- >	61,89	
			13 13	100,00	
			21 CROIS. 2 1----- >	61,89	
			31 31	100,00	
	CC CHAMBRE DE COMMERCE	ADMINI ADMINISTRATION	1 REGIONS----- >	15,00	
	01 GARCHES R&D	ADMINI ADMINISTRATION	1 REGIONS----- >	61,89	
			12 CROIS. 1 2----- >	61,89	
			13 13	100,00	
			21 CROIS. 2 1----- >	61,89	
			31 31	100,00	
<hr/>					

## Etat synthétique par groupe

PMI100	Date et heure demande	12:19:50	Le 18/07/16
	Date et heure exécution	12:20:00	Le 18/07/16
-----			
- LANCEMENT DES PROCEDURES -			
-----			
SELECTION			
Date d'arrêté	31/12/2015		
Périmètre	BQ	à	BQ
Groupe		à	9999999999
Niveau		à	99999
Périodicité - Quotidienne	N O/N		
- Hebdomadaire	N O/N		
- Mensuelle	O O/N		
- Annuelle	N O/N		
Anomalies seules	N O/N		
AUTRES_CRITERES			
Etat synthétique trié par	1 1 = Par Groupe/Société		
	2 = Par Société/Groupe		
Edition des anomalies	O O/N		

Mise en œuvre des contrôles

PMI100 Le 18/07/16 Page 1 Périmètre BQ bq	COMPTE-RENDU DU MODULE DE CONTROLE Groupe BQU1 TEST	Date d'arrêté 31/12/2015	BQU	12:20:00
<hr/>				
SOCIETE		N° ORDRE PROCEDURE	ETAB CODE SUIVI	
<hr/>				
00089 BQU-PARTIELLEMENT DEPENDANTE 56	1 PMI330	Contrôle comptes soldés	Fin Anomalie gravité A	
	2 PMI335	Contrôle classes soldées	Terminé sans anomalie	
	3 PMI340	Ctrl centres à reventiler soldés	Terminé sans anomalie	
00092 SOCIETE GEAC	1 PMI330	Contrôle comptes soldés	Fin Anomalie gravité A	
	2 PMI335	Contrôle classes soldées	Fin Anomalie gravité A	
	3 PMI340	Ctrl centres à reventiler soldés	Fin Anomalie gravité A	

PMI330	LISTE DES ANOMALIES DES COMPTES NON SOLDES	Date d'arrêté 31/12/2015	BQU	12:20:00	LE 18/07/16	PAGE 1
Périmètre BQ bq						
Groupe BQU1 TEST		Procédure 1 PMI330 Contrôle comptes soldés				
<hr/>						
Société	Etablissement	Compte		Solde		
00089 BQU-PARTIELLEMENT DE		413100 EAR CLIENTS -NON MAGNET.-		16.645,00		
	01 GARCHES R D----->	413100 EAR CLIENTS -NON MAGNET.-		16.645,00		
00092 SOCIETE GEAC		413010 EAR GEODIS -NON MAGNET.-		750,00		
		413011 EAR GEODIS -MAGNET.-		360,00		
		413040 EAR CLIENTS		125.386,00-		
		413050 PRELEVEMENTS CLIETNS		100,00		
		413400 EAR CLIENTS		5.300,00		
	01 GARCHES R&D	413010 EAR GEODIS -NON MAGNET.-		750,00		
		413011 EAR GEODIS -MAGNET.-		360,00		
		413040 EAR CLIENTS		125.386,00-		
		413050 PRELEVEMENTS CLIETNS		100,00		
		413400 EAR CLIENTS		5.300,00		

PMI335	LISTE DES ANOMALIES DES CLASSES NON SOLDEES	Date d'arrêté 31/12/2015	BQU	12:20:00	LE 18/07/16	PAGE 1
Périmètre BQ	bq					
Groupe	BQU1	TEST	Procédure	2 PMI335	Contrôle classes soldées	
<hr/>						
Société	Etablissement	Classe			Solde	
00092 SOCIETE GEAC		3 COMPTES DE STOCKS ET D'EN		12.000,00		
	01 GARCHES R&D	3 COMPTES DE STOCKS ET D'EN		12.000,00		
<hr/>						

PMI340	LISTE DES ANOMALIES DE CENTRES A REVENTILER NON SOLDES	Date d'arrêté 31/12/2015	BQU	12:20:00
LE 18/07/16	PAGE 1			
Périmètre BQ	bq			
Groupe	BQU1	TEST	Procédure	3 PMI340 Ctrl centres à reventiler soldés
<hr/>				
Société	Etablissement	Centre	Axe/Croisement	Solde
00092 SOCIETE GEAC		ADMINI ADMINISTRATION	1 REGIONS----->	76,89
			12 CROIS. 1 2----->	61,89
			13 13	100,00
			21 CROIS. 2 1----->	61,89
			31 31	100,00
	CC CHAMBRE DE COMMERCE  ADMINI ADMINISTRATION		1 REGIONS----->	15,00
	01 GARCHES R&D	ADMINI ADMINISTRATION	1 REGIONS----->	61,89
			12 CROIS. 1 2----->	61,89
			13 13	100,00
			21 CROIS. 2 1----->	61,89
			31 31	100,00
<hr/>				